

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - DM-2023-03

AVIS PUBLIC, vous est par les présentes donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier, que lors de la séance ordinaire du Conseil qui aura lieu au 1685, chemin du Chenal-du-Moine à Sainte-Anne-de-Sorel, le **lundi 6 novembre 2023 à compter de 19 h 30**, le Conseil municipal statuera sur la dérogation mineure relative à l'immeuble suivant :

Propriété située au 1601, chemin du Chenal-du-Moine

Objet de la demande :

• De permettre de créer un terrain ayant une largeur de la ligne avant moindre que celle prescrite à l'article 25 du règlement du lotissement, soit de 16,85 m au lieu de 18 m.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à cette demande de dérogation mineure en se présentant à la séance du conseil municipal.

Donné à Sainte-Anne-de-Sorel ce 19 octobre 2023.

Maxime Dauplaise, M.A.P. gma

Maximo Dauptur

directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION DE L'AVIS

Je soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie aux endroits suivants, savoir : au secrétariat municipal et sur le site internet.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 19 octobre 2023.

Maxime Dauplaise, M.A.P. gma

Maximo Dauptur

directeur général et greffier-trésorier